Check-list / confirmation pour le:

☐ Transport d'animaux ☐ Transport de chevaux ☐ Transport de volaille

Formation pratique (formation de base) en vertu de l'art. 150 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et des art. 7 et 9 de l'Ordonnance sur les formations en matière de protection des animaux (OFPAn)

Participant/e

Nom ……..
Prénom ……..
Profession ……..
Rue ……..
NPA / lieu / canton ……..
Date de naissance …… Lieu d'origine ……
No. permis conduire. ……..
No. tél,/no. portable ……/……..
Adresse courriel ……..

Formation spécifique achevée :

☐ Agriculteur / formation agricole ☐ Profession liée aux chevaux (ou brevet, licence, diplôme…)
☐ Profession liée à la volaille ☐ ……

Confirmation des informations:

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus concernant la formation spécifique et accepte que l'autorisation d'établir un certificat de transporteur d'animaux en formation soit demandée à l'office vétérinaire compétent du canton de domicile.

…….. ……..
Lieu / date Signature participant

En vertu de l'Ordonnance sur les formations en matière de protection des animaux (OFPAn), pour obtenir le certificat pour le transport d'animaux à titre professionnel, le participant doit avoir transporté des animaux pendant au moins cinq jours de travail ; dont un jour au minimum consacré à chaque type d'animaux mentionné ci-après; il doit avoir été accompagné par un transporteur d'animaux expérimenté.

Transport d'animaux:	**Transport de chevaux:**	**Transport de volaille:**
☐ **J**eunes génisses ou taurillons	☐ Chevaux	☐ Volaille
☐ Vaches		
☐ Porcs		
☐ Petits ruminants		

Travaux pratiques:	réussi
• Connaître les exigences déterminantes de la protection des animaux qui concernent le véhicule et la superstructure	☐
• Connaître la charge utile et la hauteur de l'espace et savoir les utiliser correctement	☐
• Connaître les documents et savoir les remplir correctement	☐
• Evaluer l'aptitude au transport des animaux	☐
• Préparer le transport / les barrières	☐
• Conduire / rabattre / charger / décharger	☐
• S'occuper des animaux pendant le transport	☐
• Assurer le chargement (séparations / compartimentage)	☐
• Savoir conduire avec ménagement	☐
• Connaître les conditions météorologiques et les conséquences pour les animaux (maniement de l'aération)	☐
• Nettoyer et désinfecter le véhicule	☐

Par la présente, le transporteur expérimenté confirme que la personne susmentionnée a terminé la partie pratique de la formation (formation de base) en vertu de l'art. 7, al. 2 lettre c de l'OFPAn.

…….. …… ……....
Lieu / date Nom (transporteur expérimenté) Signature